

Publié le 22/11/2023

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 21 novembre 2023

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LIOTON Valérie	à VIGNER Jean-Philippe
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline	à CHOUTEAU Edith

#### Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

LIZE Didier, SOURICE Corinne

**Convocation adressée le 15 novembre 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 22 novembre 2023, article L.2121.25 CGCT**

### 23SE2111-09 | Aménagement – ZAC des Grandes Maisons - Approbation du compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) au 31.12.2022

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant le Traité de concession signé le 19 juin 2007 confiant à Alter Cités l'aménagement de la ZAC Les Grandes Maisons,

Considérant qu'il convient d'approuver le dernier compte-rendu d'activités à la collectivité, en date du 31 décembre 2022, pour la ZAC Les Grandes Maisons,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 14 novembre 2023,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 4 098 000 € Hors Taxes,**
- **Approuve l'état des acquisitions au 31 décembre 2022,**
- **Approuve l'état des cessions au 31 décembre 2022.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29

**Délibération adoptée à la majorité**

**Le Maire, Jean-Paul PAVILLON**

